

Zonage :

Zones limites

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte centrale de Châteauvillain et de Arc-en-Barrois
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
- UBI : Zone urbaine spécifique à vocation principale de tourisme
- UBJ : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique
- UEA : Zone urbaine spécifique du domaine public autoroutier
- UEH : Zone urbaine spécifique dédiée au développement d'activités en lien avec l'agriculture
- UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs
- ULA : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs soumis à des conditions spécifiques
- UM : Zone urbaine spécifique en lien avec des terrains, militaires

Zones à urbaniser

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation principale activités
- 1AUL : Zone à urbaniser à vocation principale équipements
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale habitat

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- A1 : Zone agricole à enjeux paysagers
- Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- Ae1 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- Ap : Secteur agricole permettant la restauration du patrimoine bâti
- At : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir
- At2 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir au sein du périmètre de parc national
- Ac : Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières
- Ah : Secteur agricole où la réalisation d'hébergement est autorisée sous conditions spécifiques

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- N1 : Zone naturelle correspondant à la réserve intégrale du parc national
- N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national
- N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)
- N4 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- N5 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- N6 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- N7 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- N8 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- N9 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- N10 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- N11 : Secteur naturel à vocation sportive
- N12 : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins
- N13 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir
- N14 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières
- N15 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières
- N16 : Secteur naturel destiné à la création d'ouvrages en lien avec les cheminements modes doux
- N17 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques
- N18 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus importante et sous conditions spécifiques
- N19 : Secteur naturel où le logement de type insolite est autorisé sous conditions spécifiques
- N20 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec le golf

Prescriptions :

Éléments identifiés au titre du L 151-19 du CU

- Patrimoine bâti ponctuel
- Patrimoine bâti linéaire

Éléments identifiés au titre du L 151-23 du CU

- Patrimoine naturel ponctuel
- Patrimoine naturel linéaire
- Mares et fossés
- Élément surfacique (parc, boisement, square, etc...)
- Espaces de jardins à préserver
- Espace Boisé Classé
- Zones à dominante humide

Risques :

- Affaissement
- Ruissellement
- Atlas des Zones Inondables :
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
- Assèchement

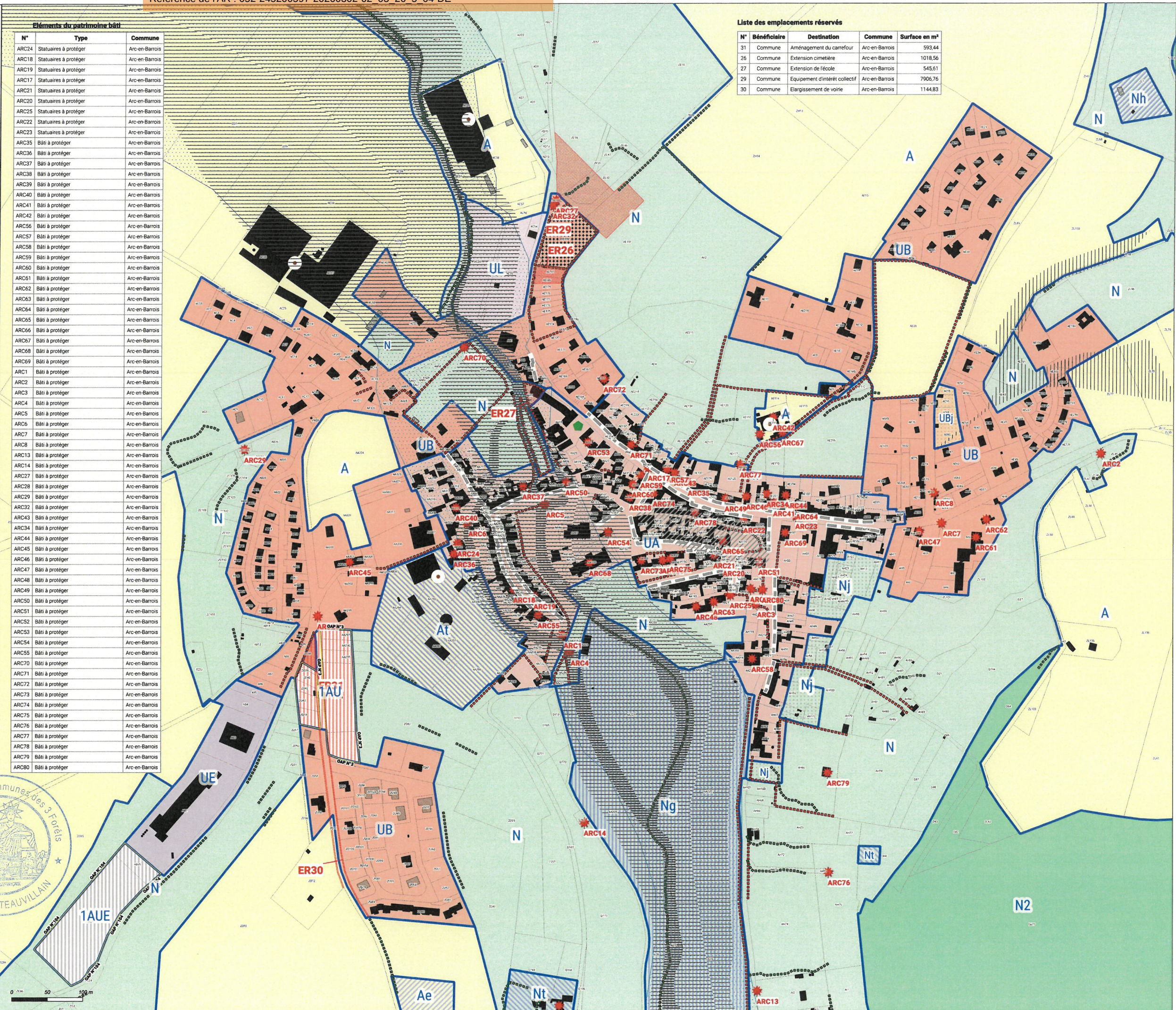
Informations :

- Bâtiment d'exploitation agricole
- Périmètre DAP
- Limites communales
- Bâti
- Nouvelles constructions
- Parcelles
- Périmètres d'exploitation des carrières

Source Cadastre : "PGN" © Département de la Haute-Marne, "Origine Cadastre, © Droits de l'état Réservés"

Éléments du patrimoine bâti		
N°	Type	Commune
ARC24	Statuaires à protéger	Arc-en-Barrois
ARC18	Statuaires à protéger	Arc-en-Barrois
ARC19	Statuaires à protéger	Arc-en-Barrois
ARC17	Statuaires à protéger	Arc-en-Barrois
ARC21	Statuaires à protéger	Arc-en-Barrois
ARC20	Statuaires à protéger	Arc-en-Barrois
ARC25	Statuaires à protéger	Arc-en-Barrois
ARC22	Statuaires à protéger	Arc-en-Barrois
ARC23	Statuaires à protéger	Arc-en-Barrois
ARC35	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC36	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC37	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC38	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC39	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC40	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC41	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC42	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC56	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC57	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC58	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC59	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC60	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC61	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC62	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC63	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC64	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC65	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC66	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC67	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC68	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC69	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC1	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC2	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC3	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC4	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC5	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC6	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC7	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC8	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC13	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC14	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC27	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC28	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC29	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC32	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC43	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC34	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC44	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC45	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC46	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC47	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC48	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC49	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC50	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC51	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC52	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC53	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC54	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC55	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC18	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC19	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC55	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC1	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC4	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC70	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC71	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC72	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC73	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC74	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC75	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC76	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC77	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC78	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC79	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois
ARC80	Bâti à protéger	Arc-en-Barrois

Liste des emplacements réservés				
N°	Bénéficiaire	Destination	Commune	Surface en m²
31	Commune	Aménagement du carrefour	Arc-en-Barrois	593.44
26	Commune	Extension cimetière	Arc-en-Barrois	1018.56
27	Commune	Extension de l'école	Arc-en-Barrois	545.61
29	Commune	Équipement d'intérêt collectif	Arc-en-Barrois	7905.76
30	Commune	Élargissement de voirie	Arc-en-Barrois	1144.83



Département de la Haute-Marne



Communauté de Communes
des trois forêts

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : Arc-en-Barrois

Planche : ZONAGE

DOSSIER APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire
en date du : 02/03/2026

PLANCHE

B

VERDI

la Présidente de la CC3F
Marie Claude LAPOINTE